L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 18 SEPTEMBRE 1894.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session Régulière de 1894.

No 186.] LOI

Pour venir en aide à Clara G. Alexander, veuve survivante et légataire universelle de Martin H. Alexander décédé; et faisant une allocation pour payer et rembourser à ladite Clara G. Alexander la somme payée par le susdit défunt mari à l'Etat de la Louisiane, pour certaines terres vendues par lui par l'Etat, mais qui ont été comprises dans un don privé et pour lesquelles il n'a pas reçu de titre valide.

Section 1ère.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la somme de sept cent et quatre-vingt sept 65|100 dollars est loi allouée à Clara G. Alexander, veuve survivante et légataire universelle de Martin H. Alexander, décédé, pour lui payer et lui rembourser le montant payé par son défunt mari pour le prix d'achat de la section dix-huit (18) dans le comté douze (12) nord de Range quatorze (14) ouest et nord ouest, District de terres de la Louisiane, choisie par l'Etat comme terres marécageuses et vendues par l'Etat à son défunt mari, mais qui ont été comprises dans le don du Rio Hondo No 153 de la Troisième Classe, et qui avait été confirmée au bénéficiaire du don John Dinsmore, Jr., par acte du Congrès du 24 mai 1828, et pour laquel son défunt mari n'a pas reçu de titre valide de l'Etat de la Louisiane; ladite allocation devant être prise de tous fonds du Trésor de l'Etat pas autrement disposée.

Il est de plus décrété que toutes les lois ou parties de lois contraires ou en conflit avec cette loi, sont ici abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.

Reçu au bureau du Secrétaire d'Etat le 7 juillet 1894.

Le bill qui précède ayant été soumis à Son Excellence Murphy J. Foster, Gouverneur de cet Etat, pour son approbation et sa signature, et le bill n'ayant pas été renvoyé à la Chambre d'où il émanait, avec l'approbation et la signature, ou accompagné des objections dans le délai prescrit par la Constitution de l'Etat, ledit bill est devenu loi par limitation.

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Une copie exacte:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 187] LOI

Allouant la somme de Trente-sept 58|100 dollars pour payer J. A. De Varque, balance due pour 36 jours de service comme commis d'enregistrement dans la paroisse de Natchitoches, Lne, pendant l'année 1886.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la somme de trente-sept 58|100 dollars est ici allouée à prendre de l'argent du Trésor de l'Etat non disposé autrement, pour compenser et payer J. A. De Verqus balance due pour 36 jours de service comme commis d'enregistrement dans la paroisse de Natchitoches, Lne, à $3 par jour du 17 sept. 1886 au 30 oct. 1886 inclusivement.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc, que l'Auditeur des Comptes publics est autorisé et requis d'émettre un mandat sur le Trésorier d'Etat en faveur de J. A. Devarque, pour la somme de trente-sept 58|100 dollars en plein en compensation de sa réclamation.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.

Reçu au bureau du Secrétaire d'Etat le 7 juillet 1894.

Le bill qui précède ayant été envoyé à Son Excellence Murphy J. Foster, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, pour son approbation et sa signature, et le bill n'ayant pas été renvoyé à la Chambre d'où il émanait, avec son approbation ou accompagné d'objections, dans le délai prescrit par la Constitution de l'Etat, le dit bill est devenu loi par limitation.

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Une copie exacte:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 188] LOI

Pour venir en aide à J. W. Conerly, shérif de la paroisse Sabine, Lne.

Section 1ère.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la somme de quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante sous ($94.50) est allouée à prendre de Fonds Général pour payer J. W. Conerly, shérif de la paroisse Sabine, le prix des annonces de vente de propriétés échues à l'Etat, payé par lui en vertu de la loi No 80 de 1888.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que l'Auditeur de l'Etat de la Louisiane est ici autorisé à et requis d'émettre son mandat sur le Trésorier pour la somme de quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante sous ($94.50) en faveur de J. W. Conerly, ses héritiers ou représentants; et le Trésorier de l'Etat est ici requis de payer à J. W. Conerly, ses héritiers ou représentants, la somme de $94.50 sur présentation dudit mandat tiré par l'Auditeur, lequel paiement sera en plein acquittement du montant dû pour venir en aide audit J. W. Conerly.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.

Reçu au bureau du Secrétaire d'Etat le 7 juillet 1894.

Le bill qui précède ayant été soumis à Son Excellence Murphy J. Foster, gouverneur de l'Etat, pour qu'il y donne son approbation et y apposa sa signature, et le bill n'ayant pas été renvoyé à la Chambre d'où il émanait avec cette approbation et cette signature ou accompagné d'objections dans le délai prescrit par la Constitution de l'Etat, ledit bill est devenu loi par limitation.

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Une copie exacte:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

No 190] LOI

Amendant et décrétant à nouveau l'Article 131 du Code de procédures, relatif au pouvoir des cours pour punir les mépris.

Attendu que l'Article 166 de la Constitution de cet Etat ordonne que le pouvoir des cours pour punir les mépris sera limité par la loi, donc,

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que l'Article cent-trente-un (131) du Code de Procédures est amendé et décrété à nouveau comme suit:

Article 131—Les juges de la Cour Suprême, des Cours d'Appel et des Cours de District ont le pouvoir de punir pour tous les mépris de leur autorité d'une amende n'excédant pas cinquante dollars et un emprisonnement d'une durée n'excédant pas dix jours pour chaque délit du genre. Et pourvu qu'aucune publication hors de la cour, touchant la conduite de ces cours de districts ou de ces officiers, jurés, témoins ou parties en toute cause pendante devant une cour, sont interprétés comme étant un mépris et puni en conséquence; réservant aux parties lésées les remèdes par les poursuites pour libel ou action en dommages.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que toutes lois ou parties de lois en conflit avec cette loi, sont ici abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentante.

Endossé
H. B. 158. le 9 juillet 1894.

Reçu du Gouverneur sans son approbation. Référé au Comité Judiciaire après l'article 72 de la Constitution le 11 juillet 1894.

Rapporté par le Comité Judiciaire à l'effet que le bill était déjà devenu loi en vertu des dispositions constitutionnelles de l'article 73 avant que le bill ne soit renvoyé à la Chambre avec veto.

Rapport du Comité adopté comme le sense de la Chambre.

Signé: PETER J. TREZEVANT

Reçu au bureau du Secrétaire de l'Etat le 11 juillet 1894.

Le bill qui précède ayant été soumis à Son Excellence Murphy J. Foster, gouverneur de l'Etat de la Louisiane pour qu'il y donne son approbation et y apposa sa signature, et le bill ayant été renvoyé à la Chambre d'où il émanait sans cette approbation, cette signature ni même des objections dans le délai prescrit par la constitution de la loi, ledit bill est devenu loi par limitation.

T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Une copie exacte:
T. S. ADAMS.
Secrétaire d'Etat.

No 191]. RESOLUTION CONJOINTE.

Pour le paiement du salaire de feu le juge Henre B. Kelly, juge de la cour d'appels, paroisse d'Orléans.

Attendu que l'Hon. Henry B. Kelly, juge de la cour d'appels de la paroisse d'Orléans est mort le 16me jour du mois de juin 1894,

Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Que l'Auditeur de l'Etat soit requis d'émettre un mandat en faveur de Mme Vve Adeline Kelly, sur le Trésorier pour le salaire de feu Henry B. Kelly, juge de la cour d'appels pour le mois de juin 1894.

Résolu que cette décision soit mise à exécution à partir de son passage.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.

Reçu au bureau du Secrétaire d'Etat le 7 juillet 1894.

Le bill qui précède ayant été soumis à son Excellence, Murphy J. Foster, gouverneur de l'Etat de la Louisiane pour qu'il y donne son approbation et y apposa sa signature, et le bill n'ayant pas été renvoyé à la Chambre d'où il émanait, avec cette approbation et cette signature, ni même avec des objections dans le délai prescrit par la Constitution de cet Etat, le dit bill est devenu loi par limitation.

T. S. ADAMS,
Secrétaire-d'Etat.

Une copie exacte:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 192]. RESOLUTION CONJOINTE.

Proposant des amendements aux articles 37, 42, 46, 179, 292, 204, 210 et 242 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, et aussi un amendement relatif à la suspension d'officiers de leurs fonctions.

Section 1ère—Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, deux-tiers de tous les membres élus aux deux chambres adhérant,

Que l'Article trente-sept de la Constitution de l'Etat de la Louisiane soit amendé de façon à ainsi se lire:

Article 37.—Chaque bill sera lu trois jours différents dans chaque chambre, et aucun bill ne sera considéré pour son adoption final à moins qu'il n'ait été lu une fois en entier et qu'un comité y ait fait un rapport.

De même qu'aucun bill ne deviendra loi à moins qu'il n'ait été adopté finalement par un vote de oui et non, les noms des membres votant pour ou contre devant être inscrits au journal, et qu'une majorité des membres élus dans chaque Chambre soit enregistré comme ayant voté en sa faveur. Pourvu que ces bills revisant les statuts ou codes de l'Etat, comme un tout, soient lus de telle manière que prescrira l'Assemblée Générale.

Sec. 2.—Il est de plus résolu, etc., que l'Article 42 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane soit amendé de la façon suivante:

Article 42.—Toutes les fournitures de bureaux, les impressions, la papeterie, le combustible dont il est fait usage à la Législature et à d'autres départements du gouvernement seront fournis et les impressions, la reliure et la distribution des lois, du journal ou des rapports des départements, et toutes autres impressions et reliures, réparations, et l'installation, les solons et couloirs à l'usage de l'Assemblée Générale et ses comités se feront par contrats, à adjuger au plus bas soumissionnaire responsable, au-dessous le prix maximum et en vertu des règlements que la loi pourra prescrire.

Aucun membre ou officier de tout département du gouvernement ne sera intéressé à ces contrats.

Et tous ces contrats seront soumis à l'approbation du Gouverneur, du Président du Sénat et du Speaker de la Chambre des Représentants, et deux quelconques des trois.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., que le paragraphe (12) douze de l'article quarante-six de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, soit amendé qu'il se lise ainsi:

Création des corporations en amendant, renouvelant prolongeant ou expliquant leurs chartes. Pourvu que ce qui précède ne s'appliquera pas à des corporations municipales ou à des districts de paroisse et de levées.

Sec. 4.—Il est de plus résolu, etc, que l'article soixante-dix-neuf de la Constitution de l'Etat de la Louisiane soit amendé comme suit:

Article 179 — L'Assemblée Générale créera un Bureau d'Agriculture, définira ses objets, désignera ses officiers et fixera ses salaires.

Sec. 5.—Il est de plus résolu, etc., que l'Article cent-quatre-vingt-douze de la Constitution de l'Etat de la Louisiane soit amendé comme suit:

Article 292.—Les élections paroissiales auront lieu le même jour que les élections générales d'Etat.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc. que l'article deux cent quatre de la Constitution de l'Etat de la Louisiane est amendé comme suit:

Article 204.—Le pouvoir de taxer ne sera exercé que pour maintenir le Gouvernement de l'Etat et ses institutions publiques, pour éduquer les enfants de l'Etat, pour payer le principal et l'intérêt de la dette publique, pour reformer l'instruction, repousser toute invasion ou défendre l'Etat en temps de guerre, pour pourvoir des pensions aux soldats et marins confédérés indigents, fournir des membres artificiels solides durant leur vie aux citoyens de l'Etat qui ont perdu les leurs au service militaire des Etats Confédérés, et pour des objets de levées.

Sec. 7.—Il est de plus décrété, etc., que l'Article Deux cent dix de la Constitution de l'Etat de la Louisiane est amendé de la façon suivante:

Article 210—Il n'y aura aucune perte de propriété pour le non-paiement de taxes d'Etat, de district de levées, de paroisse ou de municipalité, mais à l'expiration de l'année au cours de laquelle elles sont dues, le Percepteur, sans procès, mais après avoir donné avis au délinquant de la façon prévue par la loi, annoncera la vente de la propriété sur laquelle sont dues les taxes de la façon prescrite par la loi, et le jour de la vente, il vendra telle propriété que le débiteur désignera, et au cas où le débiteur ne désignerait pas suffisamment de propriétés, le collecteur de suite, et sans autre délai, vendra la plus petite partie de la propriété que n'importe quel enchérisseur achètera pour le montant des taxes, l'intérêt et les frais.

La vente se fera sans évaluation, et la propriété vendue sera rachetable à tout moment pendant une année, en payant le prix donné incluant les frais et vingt pour cent sur le montant.

Aucune vente de propriété de taxes ne sera annulée pour toute informalité dans les procédures jusqu'à ce que le prix et toutes les taxes payé et dû, pour ceux soient offerts à l'acquéreur.

Tout acte de vente fait ou qui se pourra exécuter par les percepteurs de taxes sera reçu par les cours en témoignage comme preuve prima facia des ventes valides.

Sec. 8.—Il est de plus décrété, etc., Que l'Article Deux-Cent-Quarante Deux de la Constitution de l'Etat de la Louisiane est amendé comme suit:

Article 242 — L'Assemblée Générale aura le pouvoir de décréter des lois générales autorisant les officiers de paroisse ou de municipalité de l'Etat, dans certaines circonstances par un vote d'une majorité des contribuables en nombre et en valeur, votant à l'élection, d'imposer des taxes spéciales pour des améliorations publiques, ou des entreprises de chemin de fer exécutées par des corporations privées; pourvu que cette taxe n'excède pas la taxe de cinq mills par an, ni ne s'étende pas à au-delà de dix ans, et pourvu, en outre, que les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux édifices publiques, ponts et travaux d'amélioration publique mentionnés dans l'Article 209, l'esprit et la signification de ce proviso étant, que les paroisses et les municipalités aient le droit de se taxer jusqu'à n'importe quelle limite, sujet aux réductions de l'article 209.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat,
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

May be when sick you have never taken Brown's Iron Bitters? You have, perhaps, read the advertisements and testimonials, but never thought much about it. Brown's Iron Bitters [Don't stain the teeth] will make you strong and well. Your energy and ambition will return, and perfect health will follow. You will feel better at once and gain strength rapidly.
Dyspepsia, Constipation, Debility, Malaria, Liver and Kidney Complaints.
This remedy acts wonderfully in these complaints and will undoubtedly cure. Will you try it?
The Genuine has the Crossed Red Lines on the wrapper.
All Druggists and General Storekeepers sell it. But get the genuine—
BROWN CHEMICAL CO., Baltimore, Md.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Bureau des Commissaires d'Election,
Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1894.

EN VERTU DES CLAUSES de la section 16 de l'Acte No 161, de la session de 1894, le Bureau des Commissaires d'Election pour la paroisse d'Orléans, par le présent, nomme et désigne les commissaires et greffiers suivants, pour agir comme tels à l'élection pour un Conseiller devant avoir lieu dans le Huitième Ward de la Paroisse d'Orléans le MARDI, 18me jour de septembre 1894, à savoir:

PREMIER PRECINCT—PREMIER CORPS.

Commissaires—John Lasarde, 10 rue Espagne; James Kelley, 21 Mandeville; James Avery, 34 Mandeville.

Greffier—E. L. Rivers, 58 Espagne.

PREMIER PRECINCT—DEUXIEME CORPS

Commissaires—Wm. H. Brooks, 496 Royale; J. Berigan, 485 Chartres; James Robertson, N. Peters et Espagne

Greffier—Gus Woods, 452 Chartres.

DEUXIEME PRECINCT—PREMIER CORPS

Commissaires—L. J. Morel, 506 N. Rampart; P. Blum, 430 Royale; Pascal H. Barvasi, 491 Royale.

Greffier—E. Leonard, 490 1|2 Bourgogne.

DEUXIEME PRECINCT—DEUXIEME CORPS.

Commissaires—R. B. Otero, 72 avenue Washington; M. Caulfield, Royale, entre Mandeville et Kerpon; M. McCoy, 499 1|2 Royale.

Greffier—C. V. Kathman, Royale et Mandeville.

TROISIÈME PRECINCT—PREMIER CORPS.

Commissaires—Chas. S. Gregory, 222 1|2 Espagne; Henry Langlois, 235 1|2 Mandeville; Wm. E. Burke, avenue Washington et Morales.

Greffier—J. L. Newman, 553 Robertson.

TROISIÈME PRECINCT — DEUXIÈME CORPS.

Commissaires—Jos. Malter, Espagne et Urquhart; Wm Parody, 150 avenue Washington; H. E. Leclerc, 551 1|2 Robertson.

Greffier—L. Robira, 184 Marigny.

QUATRIÈME PRECINCT — PREMIER CORPS.

Commissaires—Henry Gervais, 235 Marigny; Chas. Seaver, Mandeville et Roman; A. Maxwell, 301 Mandeville.

Greffier—F. Brammerman, 271 Marigny.

QUATRIÈME PRECINCT — DEUXIÈME CORPS.

Commissaires—M. Kerkel, 187 avenue Washington; F. Sanders, Claiborne, entre Musique et avenue Washington; B. Kunkell, 264 Mandeville.

Greffier—L. A. Desgottes, 275 Marigny.

CINQUIÈME PRECINCT—PREMIER CORPS

Commissaires—Charles Moreau, Milneburg; Fred Romor; Milneburg; M. Leininger, Milneburg.

Greffier—Thos. Burchell, 90 Musique.

CINQUIÈME PRECINT — DEUXIÈME CORPS.

Commissaires—M. Saltzman, Milneburg; P. Habina, Milneburg; John Lonergan, Milneburg.

Greffier—Louis Moreau, Milneburg.

GEO. C. PREUT, Président.
L. P. BRIANT, Secrétaire.
9 sept—9 12 15 18

PROCLAMATION.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS,
HOTEL DE VILLE, CE 24 AOUT 1894.

Conformément aux exigences de la section 56 de la Charte de la ville de la Nouvelle-Orléans une élection pour un conseiller pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'Hon. F. B. Thrilley, représentant dans le Conseil le Huitième Ward, est par la présente ordonnée; entre les heures de 6 A. M. et de 7 P. M., le mardi 18 Septembre 1894 dans les différents precincts du huitième district représentatif. Huitième Ward, dans les endroits respectifs de vote, ci-dessous désignés.

HUITIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; Mandeville et Chartres.

Deuxième Precinct—De Royale à St-Claude, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; 538 rue Bourgogne.

Troisième Precinct—De St-Claude à Robertson, de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; 147 rue Urquhart.

Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Florida, de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; coin Mandeville et Derbigny.

Cinquième Precinct—De la promenade de la Florida au Lac Pontchartrain, des Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; rue Champs-Elysées entre Orléans et America, Milneburg.

IRWIN JAMISON,
Agissant comme Maire.
9 au 18 sept. inc.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée. Départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 2 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:40am
No 7 Coast Acc..8:55 am	No 4 Mem'is Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:00 pm	No 8 Coast Acc..3 25 pm
No 5 N's Mail.10:25 pm	No 2 Lim. Ex..7:50 pm

ILLINOIS CENTRAL.

No 25, Local Mail and Express..5:50pm	No 26, Local Mail and Express..7:00am
No 2, New Orleans Limited.....7:30pm	No 4, Chicago Limited.....11:30am
No 1, Fast Mail.8:30am	No 3, Fast Mail.6:00pm
No 23 Exc. dimanche.....5:25pm	No 24 Exc. dimanche.....7:45am

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

No 5, Memphis and Kansas City Fast Train.....10:00am	No 6, Memphis and Kansas City Fast Train.....4:00pm
No 21, Vicksburg Express.....5:50 pm	Vicksburg Express.....7:30am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.12:50 pm	No 8 Limited.. 3:30pm
No 3 Fast Mail.6:30 am	No 6.....9:30am

TEXAS AND PACIFIC.

No 54, Cal. Ex.7:00 pm	No 53, Cal. Ex..8:15 am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:00am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex..8:20pm
Local 10:05am	Local.....3:50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

San Antonio.....7:05pm	California Ex...9:10am
California Ex..10:55am	San Antonio.....5:20pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.
Excursion le dimanche seulement.

No 9.....6:40 pm	No 10.....8:00 am
No 7.....8:20 am	No 8.....3:45 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache....9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
.....4:15pm	.....3:00pm
Shell Beach.....2:40pm	Shell Beach...10:00am
	Pte-la-Hache.....
Pte la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..7.15 am
Shell Beach....9:40 am	Pte-la Hache & Shell Beach.....8:00 am
Pte la-Hache. 7:00pm	

NEW ORLEANS, PORT JACKSON AND GRANDISLE R. R.
Tous les jours.

Alger.....10:00 am	Alger.....4:30 pm

Tous les jours excepté le dimanche

Alger.....6:05 pm	Alger.....8:00 am

Dimanche seulement.

Alger.....5:40 pm	Alger.....8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington. (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

E. A. ANDERSON,
Enseigne de la Marine des E.-U. préposé au service.

This sub-chart of average conditions for the month shows an area of high pressure near 35th parallel. There is also a low in the vicinity of Greenland. Between this high and this low there is also a general movement of the air from the United States towards Europe and the Arctic Region, and occasional spiral circulations, viz, the cyclonic (against the sun), with low barometer, and the anti-cyclonic (with the sun), with high barometer. Generally, to the eastward and in front of the deepest circulation or the low, the weather is damp, the the barometer rising and the barometer falling; while to the westward and in front of the anti-cyclonic, or high, it is dry, cooler and the barometer rises.

Weather for July.—Generally fair weather with moderate to fresh winds. Occasional moderate gales north of the 40th parallel. Beginning of the West Indian hurricane season during the latter part of the month. Frequent fog, as shown, from lon. 33° W., across the Grand Banks, to the Nova Scotian and New England coasts. Icebergs in the vicinity of Belle Isle and to the eastward of Newfoundland, with probably a few bergs as far south as the 43d parallel.

REVIEW OF JUNE.—The weather over the North Atlantic during the month of June has been remarkably fine. On only a few days were gales reported and only four reports received recorded the force of wind as high as 10 at any time North of the 40th parallel and west of the 35th meridian the winds were generally from the southwest, except from June 12 to June 17, when northeasterly and easterly winds prevailed. East of the 35th meridian and south of the 45th parallel the winds were generally fresh to strong from the west. In the central and southern part of the ocean the weather was pleasant and the winds light to moderate.

With the exception of the storm that crossed Newfoundland, June 7|8, the tracks plotted on the Chart this month show no choice of depressions rather than storm areas.

On June 1 a depression, 29.40 ins., was central near latitude 50° N., longitude 21° W. It moved about E N E'ly across the southern part of Ireland and into the North Sea on the following day. Moderate winds accompanied this depression, but a few squalls, force 7, were reported.

A similar depression from the southwest moved up the Irish Channel on the 4th and 5th. The winds were generally moderate to strong; lowest barometer, 29.03 ins.

On the 6th another depression moved from the west of France up the English Channel, as shown.

An area of low pressure appeared near Hatteras Jun. 6, accompanied by fresh winds. On the 7th it was central near lat. 40° 30' N. lon. 65° 30' W., wind fresh to strong, barometer 29.63 ins. During the night the barometer fell to 29.03 ins., and near the center the winds increased to the strength of a whole gale, force 11. On the 9th vessels to the southward of the storm track had westerly gales, force 9|10.

On the 7th a depression that had moved from New foundland was central near lat. 50° N., lon. 35° W. Thence it moved N E'ly and disappeared on the 8th. One vessel reported highest force of wind 10.

On the 15th a depression moving N E'ly, crossed the 30th meridian near 51° N. It was accompanied by gales, force 7. On the 16th it disappeared toward Rockall.

During the month frequent fog was experienced from longitude 42°, between 45 N. and 48° N., across the Grand Banks to the coast. Occasional fog was reported by vessels from the Grand Banks to the English Channel.

Several icebergs were sighted during June between lat. 42° 30' N. and lat. 49° N., and from 45° W. to 50° W. The greatest number and largest bergs were seen between longitude 49° W. and the coast of Newfoundland.

Charts Published, Corrected, and Extensively Corrected During the Month of June, 1894.

Charts Published.

1401. Pilot Chart of North Pacific Ocean, July, 1894.

1416. Pilot Chart of the Great Lakes.

1423. West Indies: Saint-Croix Island.

1427. British Columbia: West Coast of Vancouver Island: Barkley Sound and Trial Islands.

1429. Brazil: Port Victoria and Espiritu Santo Bay.

1430. British Columbia, West Coast of Vancouver Island: Esperanza and Nuchalitz Inlets, with plan of Queen's Cove, Esperanza Inlet.

1431. British Columbia: Beaver Harbor and Alert Bay and Entrance of Nimpkish River.

1473. British Columbia: Saanich, Anchorage, Queen Charlotte Sound and Beaver Cove, Broughton Strait.

1438. British Columbia: Oyster and Telegraph Harbors, with plans of Osborn an Maple Bay.

Charts Canceled.

486. Brazil: Plan of Espiritu Santo Bay and Port of Victoria, by H. O. chart 1429.

28. South Atlantic Ocean: Sheet 1: from the equator to 65° south latitude, by H. O. charts 929, 828a, 1130 and 1132.

24. South Atlantic Ocean: Sheet 2, by H. O. charts 1131 and 1133.

276. Ten anchorages on coast of Venezuela, by H. A. charts 230, 394, 507, 509 and 510.

782. Coast of Italy: Taranto and Galliped Harbors, by B. A. charts 204 and 1643.

994, 995, 1127, 1128 and 1129. Great Circle Sailing charts of the world, old edition, by Nos 1290, 1291, 1292, 1293 and 1284, respectively new editions of the same.

Charts Extensively Corrected.

1270. Japan: Nangasaki Harbor and Approaches.

121. Kingsmill or Gilbert Islands: Makin or Little Island and Tara-tara or Choneuhu Island.

1283. Korea: Approaches to Chemulipo, with plan of Chemulipo anchorage.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

MARDI, 18 SEPTEMBRE 1894.

Grand Isle—LOUISE HARVEY, à 9 A M

MERCREDI, 19 SEPTEMBRE 1894.

Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M

Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 M

Ouachita River—PARLOR CITY, à 5 P M

Donaldsonville—G. W. SENTELL, à 5 P M

Vicksburg—NATCHEZ, à 5 P M

Atchafalaya—J. E. TEUDEAU, à 5 P M

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1894.

EXPEDIES EN DOUANE.

(Depuis notre dernier Rapport.)

Gwelette Fanny Arthur, Douglass, Philadelphie, via Providence et New York.

Steamship Legislator, Tennant, Liverpool.

Steamship sag European, Barnes, Brême

Steamship sag Arassas, Blaney, Key West via Fort Tampa et Punta Gorda.

ARRIVÉS.

(Depuis notre dernier Rapport.)

Steamship sam Whitney, Staples, Key West.

Steamship (am) New Orleans, Betts, New-York.

Steamship sag Spanish Prince, Thomas, Marseille, via Port Limon, etc, (précédemment rapporté à la quarantaine).

Steamship sag Consistiffe, Wrightson, West Hartlepool, sur lest.

Steamship-corv Gambette, Weltzes, Bocas del Toro.

DATEAUX A VAPEUR.

(Depuis notre dernier Rapport.)

Grover Cleveland, Kouns, Bas du Fleuve.

Genl H F Devol, Onion, Haut du Fleuve

Mabel Comeaux, Comeaux, New Iberia

Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.

J R Tradeau, Tradeau, Melville.

Parlor City, Oesterly, Harrisonburg.

G W Sentell, Blanchard, Donaldsonville.

Longro Sentell, —, Laborche.

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland 3000 sacs riz brut

LAFOURCHE—par longre Sentell—183 sacs riz brut

HAUT DU FLEUVE—par steamer Devol—34 sacs riz brut

DONALDSONVILLE—par steamer G W Sentell—2 boucts cuers 24 barils cuers 686 sacs riz brut

NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—1 bouete cuers 124 barils cuers 294 barils mélasse 1781 sacs riz brut

HARRISONBURG—par steamer Parlor City—178 balles coton 253 sacs graine coton

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—267 balles coton 4 sacs graine coton 538 barils sucre

MELVILLE—par steamer J E Tradeau—346 balles coton 356 sacs graine coton

Reçu par les chemins de fer:

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR. Fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—1014 balles coton

NEW ORLEANS & NORTHEASTERN R. 547 balles coton

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—842 balles coton

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR.—Fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY—1055 balles coton 160 barils sucre 314 barils mélasse

Liste des navires prêts pour le départ.

LIVERPOOL.

Steamship El Dorado, Percy.....parti 12 sept
Steamship New Orleans, Betts.....parti 8 sept
Steamship El Norte, Hawthorne.....parti 8 sept

Steamship Texan, Bertie.....parti 5 sept
Steamship West Indian, Edwards...parti 8 sept
Steamship Engineer, Wood.....parti 2 sept
Steamship Louisianian, Wallace....parti 15 sept
Steamship Costa Rican, Kelly.....parti 18 sept
Steamship Bernard Hall, Edwards..parti 15 sept
Steamship Cuban, Howell.....parti 30 sept
Steamship Inventor, Conline.....parti 25 sept
Steamship Professor, Tetar.....parti 19 sept

LONDRES.

Barque Santa Anna et Maria, Campsador.....partie 30 août

GLASGOW.

Steamship Italian Prince, Smith.....parti 5 juil
Steamship Austrian Prince, Burgess, par S. S. 8 sept

BORDEAUX.

Steamship Caravelas, Henry.....parti 30 août

GENES.

Steamship Spanish Prince, Thomas..parti 2 juil
Steamship Roman Prince, Penlice...parti 2 août

HAVRE.

Steamship Carvalho, Henry.....parti 20 août

HARTLEPOOL.

Steamship Consistiffe.....parti 24 août

RIO DE JANEIRO.

Steamship Nasmyth.....parti 24 août
Steamship Parnyba.....parti 2 sept

PORTLAND.

Steamship Humber.....parti 29 août

SANTOS

Steamship Benefit.....parti 1er sept

NEWCASTLE AND.

Steamship Cedar Branch, Iliff.....parti 2 sept

BARRY.

Steamship Aldgate.....parti 5 sept

SHIELDS AND.

Steamship Lucline, Brown.....parti 5 sept
Steamship Elfrida.....parti 6 sept

SWANSEA

Steamship Antwerp City, Jacobson..parti 6 sept
Steamship Cuban, Howell.....parti 4 sept

MARSEILLE.

Barque Adele, Stefanovich.....partie 5 sept

IPSWICH.

Barque Italie, Jaccarino.....partie 22 août

CARDIFF.

Steamship Virginia, — —.....parti 8 sept

Liste des navires dans le port.

Noms.	STEAMERS. Destination	Noms.	STEAMERS. Destination
Algiers	Havre		Algier
Assis	Bordeaux		Southport
Barbadian	Liverpool		Westwego
Canarias	Havre		4e dist. 42
Darien	Liverpool		Westwego
El Mar	New York		Algier
El Monte	New York		Algier
El Paso	Laid up		Algier
European	Brême		4e dist. 43
Florence	U K or Continent		4e dist. 49
Fuzhall	Port Limon		1er dist. 15
Glendower	Rotterdam et Hambourg		Rue 7e
Hilton	Bluefields		1er dist. 14
Jamaican	Liverpool		1er dist. 36
Jas. Otott, Jr	Honduras		1er dist. 20
Legislator	Liverpool		Pier 1er
Mamoa	Havre		4e dist. 44
Morgan	En réparation		Algier
Navarre	Liverpool		Westwego
Navigator	Liverpool		2e dist. 10
New York	Laid up		Algier
Professor Morse	Honduras		1er dist. 15
Rover	Bluefields		1er dist. 15
S Pizzati	Honduras		1er dist. 14
Tay	Bocas del Toro		1er dist. 15
Wm G. Hewes	Bluefields		Algier
Wanderer	Laid up		3e dist. 90
	BARQUES.		
Barcelona	Barcelone		1er dist. 33
	GOELETTES.		
Fanny Arthur	New York		canal Harvey
Santo Otero	Laid up		1er dist. 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Propriété de Choix du Deuxième District

A L'ENCAN.

Mercredi, 17 Oct